

Rapport public Parcoursup session 2025

I.U.T de Nancy-Brabois - Université de Lorraine - BUT - Réseaux et télécommunications - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

I.U.T de Nancy-Brabois - Université de Lorraine - BUT - Réseaux et télécommunications - en apprentissage (15159)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de contrats saisis
I.U.T de Nancy-Brabois - Université de Lorraine - BUT - Réseaux et télécommunications - en apprentissage (15159)	Jury par défaut	Tous les candidats	14	228	10

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats dans les matières scientifiques et linguistiques	Moyenne pondérée des notes des bulletins de 1ère et terminale et des épreuves du bac dans les matières scientifiques et en anglais	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail, acquisition de la démarche scientifique	Appréciation des professeurs, avis du conseil de classe	Important
Savoir-être	Autonomie, capacité à s'investir, concentration en classe	Appréciation des professeurs, avis du conseil de classe, fiche avenir	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation et cohérence du projet de formation du candidat avec le contenu de la formation	Appréciation de la lettre de motivation	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Intérêt pour les réseaux informatiques et/ou la télécommunication, participation à une cordée de la réussite.	Activités et centres d'intérêt, participation à une cordée de la réussite.	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est supérieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Numérique et Sciences Informatiques (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de la vie et de la Terre Spécialité (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)
- Sciences de l'ingénieur et sciences physiques (EDS)

Série STI2D

- Architecture et construction (EDS)
- Energies et environnement (EDS)
- Ingénierie et développement durable (EDS)
- Ingénierie, innovation et développement durable (EDS)
- Innovation Technologique (EDS)
- Innovation technologique et eco-concept (EDS)

- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)
- Systemes d'information et numerique (EDS)

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

- **Absence d'enseignement de spécialité scientifique** : la formation requiert le suivi d'au moins une spécialité scientifique (ex. mathématiques, physique-chimie, NSI, SVT, sciences de l'ingénieur). Les dossiers ne satisfaisant pas cette exigence ne sont pas classés,
- **Éléments défavorables sur le comportement** : la présence d'appréciations signalant un comportement problématique (manque de sérieux, attitude perturbatrice, absence d'engagement) constitue un motif éliminatoire,
- **Incohérence** manifeste entre le **projet de formation** et le **parcours suivi**,
- **Résultats insuffisants** dans les **disciplines scientifiques fondamentales**,
- **Dossier incomplet**.

Critères « parcours en cordée de la réussite »

Vous avez indiqué au moment du paramétrage de vos critères généraux d'examen des vœux que votre formation prendrait en compte la participation des lycéens à une cordée de la réussite. Préciser si cette prise en compte a été effective lors de l'examen des candidatures

Oui, la participation à une cordée de la réussite a bien été prise en compte lors de l'examen des candidatures.
Cet élément a notamment servi de critère de départage entre des dossiers de niveau comparable.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La commission d'examen des vœux, composée du chef de département et de 14 enseignants, a étudié l'ensemble des dossiers de la procédure initiale avec le pré-classement effectué automatiquement prenant en compte :

- des **évaluations quantitatives** : moyenne pondérée des notes de mathématiques, physique-chimie, SVT, français, anglais et de spécialités de 1ère et de terminale, ainsi que des notes aux épreuves anticipées du baccalauréat,
- des **évaluations d'éléments qualitatifs** par un enseignant : motivation, cohérence du projet, capacité à réussir, savoir-être.

Des activités et centres d'intérêts en lien avec les réseaux et télécommunications ont également pu être pris en compte.

L'ensemble des candidats sélectionnés a ensuite été auditionné par un jury composé des enseignants du département, dans le but d'évaluer leur motivation pour la formation en apprentissage.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

- **Le projet de formation doit être rédigé de manière précise et personnalisée.** Les mentions générales d'un simple « goût pour l'informatique » sont insuffisantes : il est attendu que les candidats démontrent leur intérêt spécifique pour les réseaux, les télécommunications et les infrastructures numériques, en montrant qu'ils se sont renseignés sur la formation.
- Les éventuelles **difficultés rencontrées** dans certaines disciplines doivent être expliquées, en précisant les démarches envisagées pour les surmonter.
- La participation à une **Journée Portes Ouvertes** ou à une **immersion** (ex. UJALU) doit être explicitement mentionnée et valorisée, en indiquant ce que le candidat en a retenu.
- **Pour les candidats déjà inscrits dans l'enseignement supérieur**, il est important d'expliquer clairement les raisons du réorientation envisagée ainsi que l'analyse des difficultés rencontrées dans la filière initiale.

Signature :

Taha BOUKHOBZA,

Directeur de l'établissement I.U.T de Nancy-Brabois

- Université de Lorraine